



NOTE D'INFORMATION

REPAS DU COS SERVIS A L'IFPP

A compter du 1^{er} janvier 2016, les repas servis à l'IFPP aux adhérents du COS seront facturés à 8.50€ T.T.C.

Chaque repas pris donnera lieu en plus de la remise du ticket au paiement de 0.30€ auprès du personnel de restauration de l'IFPP.

Le 30/11/2015

La Directrice


Muriel CANO

8, RUE PERDIQUIER
BP 713 - 15 007
AURILLAC Cedex

TÉL 04 71 63 81 81
FAX 04 71 63 81 80
CONTACT@ifpp15.com
www.ifpp15.com

